

**M. Winch:** Monsieur le président, j'ai été très heureux d'entendre le député de Bow-River exposer l'un des problèmes qu'il reste à régler dans notre régime pénitentiaire. Pour ma part, j'entends aborder d'autres problèmes et d'autres difficultés qui s'y posent. A mon avis, monsieur le président, il est deux questions importantes sur lesquelles le ministre de la Justice devrait faire une déclaration circonstanciée. Tout d'abord, il faudrait qu'il nous expose ses théories en matière pénale et qu'il nous dise comment et quand il a l'intention de les mettre en pratique. En second lieu, il lui faudrait expliquer à la Chambre sa conception et ses théories à propos du problème très grave que constitue la toxicomanie et nous dire quand et de quelle façon il entend s'y attaquer. Parlons d'abord du régime pénitentiaire. Autant que je sache, ce régime a pour but, premièrement, de punir ceux qui portent atteinte à la société et ont violé les lois du pays et, deuxièmement, les rééduquer de notre mieux afin que, une fois sortis de prison, ils puissent devenir des citoyens utiles et respectueux des lois.

Si nous traitons en premier lieu de la deuxième question comme étant plus importante, ce que je crois, il est inutile d'ajouter que, pour réadapter une personne et en faire quelqu'un d'utile et qui a le sens social, il faut changer son état d'esprit. Certes pour changer la manière de penser et pour réaliser la réadaptation d'une personne, il faut tenir compte, pour une bonne part, de l'ambiance. J'affirme, monsieur le président, que dans une large mesure l'ambiance dans nos pénitenciers est une tache sur le blason d'un pays qui se prétend moderne et civilisé. Je ne reproche pas intégralement ou en grande partie à nos dirigeants de pénitenciers cet état de choses. Ce sont les gouvernements précédents ou actuels qui portent la plus grande part de responsabilité et ce sont les libéraux qui, ayant été longtemps au pouvoir, en sont largement responsables. En effet, n'oublions pas le rapport Archambault de 1938. M. Archambault a fait connaître d'une façon détaillée la situation révoltante du régime pénitentiaire du Canada. Il a parfaitement souligné cela dès 1938. Il a dit qu'il y avait 400 cellules à Saint-Vincent-de-Paul qui ne convenaient pas à des êtres humains—qui ne convenaient pas en 1938. Aujourd'hui, ces mêmes cellules sont occupées par des prisonniers.

Je souhaiterais simplement qu'un plus grand nombre de députés visitent les institutions fédérales pour voir de leurs propres yeux les conditions qui y règnent. Les honorables députés n'ont pas à redouter des difficultés pour entrer ou sortir d'un pénitencier, car j'ai toujours constaté que si j'entrais le matin

j'en ressortais l'après-midi ou le soir. Donc il n'y a aucun danger de ce côté-là. Mais je suis convaincu que si les députés y allaient—puisque cela fait partie de notre rôle, nous avons le devoir de nous occuper des pénitenciers et de l'étude des régimes pénitentiaires—des mesures seraient prises sur-le-champ pour remédier aux conditions effroyables que décrivait M. le juge Archambault en 1938. Je ne dis pas cela aux représentants seulement mais également aux représentantes, car je voudrais que nos dames-députés aillent visiter la prison des femmes de Kingston. Si elles allaient y passer une journée, elles s'empresseraient à leur retour d'obtenir du ministre de la Justice des mesures afin d'améliorer les conditions qui règnent dans cette prison, ou bien elles lui arracheraient le peu de cheveux qui lui restent. Les conditions qui règnent à Kingston sont effroyables. Comment allons-nous réadapter ces femmes qui sont obligées de vivre dans des conditions aussi déplorables? Cette institution n'a pas été construite à cette fin. Elle est trop vieille et ne répond plus aux besoins. La buanderie est voisine de la salle des chaudières et les douze femmes qui y sont affectées doivent parfois supporter une température de 108°. Le système de tuyaux de vapeur est en si mauvais état que les tuyaux sont toujours recouverts d'une buée, de sorte que la condensation de la vapeur fait rouiller les cellules et tout ce qu'elles renferment.

On peut peindre les cellules, et on le fait, mais quelques semaines plus tard, la peinture s'écaille et se décolle. Voilà le genre d'institution où ces femmes sont enfermées. Allez visiter le pénitencier de Kingston ou celui de Saint-Vincent-de-Paul et vous verrez que je n'exagère pas. Je soutiens que nous ne sommes pas à la hauteur si nous n'agissons pas. Je ne dis pas qu'il faut être aux petits soins avec ces criminels; je ne crois pas qu'il faille les gêner. Ils sont là parce qu'ils ont enfreint la loi. Ils sont là pour servir leur peine, mais ils y sont aussi pour des fins de réadaptation. Nous dépensons des millions et des millions de dollars pour la mise en œuvre d'un prétendu programme visant à réhabiliter ces gens. Quels résultats pouvons-nous obtenir avec les conditions dans lesquelles vivent actuellement ces gens? Au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, par exemple, on compte des centaines de cellules où les installations sanitaires font défaut; où à côté d'un prétendu lit se trouve tout simplement un seau où le prisonnier peut satisfaire ses besoins naturels. Tout près du seau en question, on a déposé un petit bocal d'eau qui doit servir à étancher la soif du prisonnier. Le nettoyage du seau se fait une fois par jour et il arrive souvent qu'il séjourne dans la cellule vingt-quatre